

sud

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DÉMOCRATIQUES

www.sud-ct.fr

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AU SUIVANT!

Au suivant... C'est ce qui nous vient à l'esprit devant toutes les attaques que le monde du travail subit depuis de nombreuses années. Attaques qui montent toujours d'un cran et qu'on veut croire les dernières. Eh bien non, tout est possible, et à chaque fois, le pouvoir franchit un palier supplémentaire dans le détricotage de notre monde!

Qui va être le suivant ?

Notre fameux « modèle social », pourtant loin d'être un modèle et encore largement perfectible ou notre système de protection sociale ou encore nos acquis, laborieusement arrachés par les luttes de générations de travailleurs, tout cela est foulé aux pieds par un gouvernement qui ne s'était jamais fourvoyé aussi fortement avec les élites patronales et financières, allant même jusqu'à anticiper les désirs de celles-ci par les lois Rebsamen, Macron... Avec la Réforme « El Khomri », un nouveau pas a été franchi dans l'attaque contre les travailleurs de ce pays. **Au suivant...**

Les salariés du public vont être impactés par « la loi travail ». En effet, il est évident

que de nombreuses dispositions vont très vite être transposées dans le public : sur le temps de travail en premier lieu, les heures supplémentaires, la médecine du travail, la représentation syndicale, etc. **Dans la Fonction Publique, les attaques n'ont jamais cessé.** Les politiques d'austérité menées dans les Collectivités sont de plus en plus dures et s'enchaînent pour dégrader les conditions de travail, détruire les 35 heures, baisser les primes, faire taire les syndicats. L'État, de son côté, avec la Réforme Territoriale, le PPCR, et les miettes pour les agents, la fin de l'avancement d'échelon au mini, etc. bâtit le cadre de la précarité des agents dans la Fonction Publique. **Au suivant...**

L'État d'Urgence et sa potentielle inscription dans la Constitution ainsi que le projet de loi pour la déchéance de nationalité, montrent que dans le cadre des libertés publiques, rien non plus n'est désormais exclu et qu'un pouvoir avec une étiquette de gauche peut semer les graines des tyrannies futures. **Le sort indigne réservé aux migrants atteste que la solidarité est la victime des idéologies nationalistes qui polluent nos sociétés.** **Au suivant...**



Comme le chantait Jacques Brel, cette même voix qui semble murmurer « au suivant » reste « la voix des nations et la voix du sang » et toujours veut nous aligner dans l'ordre de son pouvoir économique et policier. Mais ce n'est pas délirant de penser que tous les « suivants du monde devraient se donner la main pour ne plus être le suivant ». C'est la seule solution.

Contre la Loi El Khomri, contre toutes les agressions des patrons du privé et du public, contre les politiques autoritaires et égoïstes, **les travailleurs avec leurs syndicats n'ont pas d'autres solutions que de s'unir pour faire barrage et ne pas être demain les suivants sur la liste du chômage et de la pauvreté.** Dans cette lutte pour la dignité, SUD CT tient sa place au côté des travailleurs et des citoyens. **C'est pourquoi ce journal est placé sous le signe de ces combats!**

À LIRE D'URGENCE DANS CE NUMÉRO

Bon à savoir (P. 2) - Nos luttes (P. 3-8) - Zoom juridiques (P. 8-9) - Nos commissions (P. 9-10) - Bon à savoir (P. 11)
Nos formations (P. 12) - Nos lectures (P. 12)

CoTe Sud • Le journal des adhérents des syndicats de la fédération SUD Collectivités Territoriales

Siège: 70 rue Philippe de Girard 75 018 Paris - Directeur de publication: Philippe Damoiseau.

www.sud-ct.fr - contact@sud-ct.fr

Impression: Chat Noir Impressions, 1 rue de la Jaunais de Mivois - le Vallon 35136 Saint Jacques de la Lande

Création graphique: www.lamaindanslesac.net

ISSN: 1770-0868 - CPPAP: 0216 S 08030

Union
syndicale
Solidaires



LOI EL KHOMRI: TOUJOURS NON!

Le 9 mars 2016, des centaines de milliers de travailleurs, de citoyens, d'étudiants et de lycéens ont manifesté pour dire leur opposition au projet de loi de la ministre du travail, Myriam El Khomri. Celle-ci sur la base des rapports Badinter et Combexelle, qui préparait le terrain à la destruction du Code du Travail, avait produit un projet de loi inacceptable pour les salariés et les syndicats. Une pétition dénonçant la loi a recueilli en quelques jours plus d'un million de signatures. Le gouvernement, devant la contestation et certainement pour des raisons de basse politique, a ressorti un nouveau projet toujours aussi néfaste.

Mais malgré les manœuvres et saupoudrages de VALLS et consort, le fond du projet de loi mortifère demeure:

- Effacement des gardes fous et des garanties collectives
- Inversion de la hiérarchie des normes avec la primauté aux accords d'entreprise

→ Affaiblissement de la démocratie sociale et de la légitimité des organisations syndicales par leur contournement et le recours aux référendums

→ Facilitation des licenciements économiques, baisse du paiement des heures supplémentaires, remise en cause de la médecine du travail...

Impossible de se déclarer entendu, satisfait ou optimiste quand les droits des salariés sont ainsi piétinés!

L'avenir des jeunes ne peut se résumer à des stages, CDD, chômage, puis CDD et chômage, hypothétique CDI, voire un revenu de remplacement. Dans la fonction publique, les fonctionnaires ne sont pas épargnés. Ils sont déjà confrontés à la contractualisation de CDD ou CDI, à La Poste, à la SNCF, à l'Education Nationale, dans les collectivités territoriales...

Détruire le code du travail, c'est aussi attaquer le statut des 3 versants

de la fonction publique et les statuts particuliers des personnels. Tous les jeunes, tous les salarié-e-s, du public, comme du privé sont touchés! Non ce n'est pas le code du travail qui freine les embauches! Il protège et garantit les relations et les droits des salarié-e-s face aux employeurs! Après les lois MACRON, REBSAMEN, le gouvernement VALLS persiste et signe avec son projet ultra libéral répondant aux injonctions européennes de déréglementation du marché du travail. Pour cela, il n'hésite pas à criminaliser l'action syndicale, à affaiblir les prud'hommes ou dynamiter l'inspection du travail. **INACCEPTABLE!!!**

SUD CT appelle tous ses syndicats à se mobiliser partout et fortement jusqu'au retrait de la Loi Travail. Les journées des 17 mars, 22 mars et 31 mars doivent être des moments forts pour faire reculer ce gouvernement.



CD 62 INTERPELLE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉBOUEURS

SUD CT 62 a organisé la grève des éboueurs de la collectivité à la Communauté de Commune du Canton d'Hucquelier.

Les revendications étaient nombreuses: titularisation quasi impossible, augmentation du RI (au plus bas), conditions de travail désastreuses (pas d'espace de déshabillage et de repos) et comportements inadmissibles de la hiérarchie. Une rencontre a eu lieu avec des engagements mais les militants sudistes maintiennent la pression.

En attendant, SUD CT 62 a engrangé quelques victoires sur le plan juridique:

- Victoire en référé suspension contre la décision du maire de Blendecques de licencier un collègue stagiaire.
- Très probable confirmation du référé liberté (syndicale) contre la Communauté d'Agglomération du Calaisis. En attendant la suite, la lutte continue et la vigilance concernant les paroles des élus reste entière!



CD 59 AU DÉPARTEMENT DU NORD, LA RÉSISTANCE MONTE D'UN CRAN!



Depuis le mois d'octobre, les agents du Département du Nord se sont engagés dans un véritable mouvement social face au projet de mise à sac du service public par Jean René Lecerf (président) et son exécutif.

SUD (2^e organisation de la collectivité) et une intersyndicale large (CFTC, CGT, CNT, FO, FSU et SUD) ont organisé la mobilisation en déposant, depuis, des préavis de grève de 24H reconductible, en appelant à des «comités d'accueil agités» et en programmant des assemblées générales sur l'ensemble du territoire. Dernièrement, ce mardi 1^{er} mars, près de 1000 agents, en grève, se sont rassemblés sur le parvis de l'Hôtel du Département à Lille. Après une prise de parole, ils ont pénétré dans le bâtiment pour démontrer leur détermination à se faire entendre.

Agents de la voirie, médecins, travailleurs sociaux, agents technique des collèges, psychologues, administratifs, assistants familiaux, agents de la culture et des musées, infirmières et puéricultrices de la Protection

Maternelle et Infantile, salariés de la Maison départementale pour les Personnes handicapées (MDPH), gardes départementaux des espaces naturels sensibles, toutes et tous étaient là pour défendre le service public à destination de l'ensemble des nordistes... Service public départemental qu'ils et elles assurent quotidiennement.

Ce service public concerne l'ensemble des nordistes dans leur vie quotidienne. Ce sont les agents techniques impliqués dans la communauté éducative des 202 collèges du département présents chaque jour auprès des enfants. Ce sont des équipes médico-sociales qui accueillent et soutiennent chaque jour les nordistes dans leurs difficultés quotidiennes. Ce sont les ouvriers de la voirie qui entretiennent l'état des routes et sécurisent chaque jour les déplacements. Ce sont les agents des musées et des médiathèques qui contribuent chaque jour à rendre accessible et promouvoir la culture pour le plus grand nombre. Ce sont les équipes de PMI présentes chaque jour dans les maternités pour accompagner tous les nouveaux parents... Toutes et tous, ils s'opposent au projet de JR Lecerf et de son exécutif visant à la destruction de ce service public.

Le patron du Département du Nord veut faire passer en force des restructurations massives de services et directions sans aborder la question humaine. Cette manière de procéder intolérable réduit le personnel à une simple variable d'ajustement et annonce de nombreuses suppressions de postes... un véritable «plan social»! Suppressions d'emplois publics avec leurs missions associées, par exemple, dans les collèges où à terme 800 emplois publics disparaîtront et seront partiellement transférés au secteur privé.

Occupés au salon de l'agriculture à soigner une partie de leur électorat, JR Lecerf et ses vice-présidents étaient absents mardi 1^{er} mars. Le Directeur Général des Services, présent, a refusé d'écouter les agents mobilisés, s'est enfui et retranché dans les locaux de la préfecture. Déterminés à défendre le service public et leurs outils de travail, les agents ont occupé les bureaux du président et du DGS avec la ferme intention d'obtenir l'ajournement sine die du Comité Technique convoqué le 2 mars par l'exécutif qui comptait bien ce jour sceller son projet politique dévastateur.

Projet concentré dans 13 rapports dont les mesures génèrent déjà maltraitance envers les agents par des méthodes de gestion du personnel brutales et aveugles... méthodes qui ont déjà malheureusement fait leurs preuves ailleurs et qui ont provoqué des drames humains ainsi qu'un climat délétère dans les collectifs de travail: modification arbitraire et imposée des fiches de postes, obligation de re-postuler sur son emploi, mise en concurrence des salariés entre eux par l'introduction de la rémunération au «mérite» supposé, baisse des moyens et en même temps augmentation du temps de travail, limogeage sans ménagement d'agents et de contractuels réduits à n'être que des «Kleenex»...



Pour seule réponse, l'exécutif a demandé aux forces de l'ordre de virer le personnel sous prétexte qu'il occupait illégalement un service public et qu'il entravait son bon fonctionnement. **Le comble! Ce sont les agents, qui font et sont ce service public!**

Les centaines d'agents qui ont pris possession d'une partie du bâtiment, et malgré leur colère, se sont contenus et n'ont commis aucune dégradation matérielle. Dans les bureaux feutrés des 6 et 7^e étage, moquettes et pourvus de canapés et fauteuils en cuir, seuls des petits messages ont été laissés au rouge à lèvres sur quelques vitres et miroirs du style «**Lecerf brame, nous on rame!**», quelques brochures de comm' du patron ont été transformées en confettis, le bar du septième a été soulagé de 2 bouteilles de champagne Ruinart (millésime 2009 à 80€ la bouteille). Une chaise design Stark a été cassée devant plusieurs dizaine de témoins par un policier des renseignements généraux... bref on est

très loin de l'invasion des barbares. Les propos véhiculés depuis dans un communiqué de presse de JR Lecerf (qui parle de dégradation et de séquestration) sont totalement contraires à la réalité, et des centaines d'agents peuvent en témoigner!

Compte tenu du refus d'ajourner le Comité Technique, les représentants du personnel, membres de l'intersyndicale CFTC, CGT, CNT, FO, FSU et SUD, mandatés par les salariés, ont refusé comme ils s'y étaient engagés de siéger en séance plénière, convoquée à 14H30 dans une salle bunkérisée de la Préfecture. En conséquence, face à la position de la majorité des élus du personnel, JR Lecerf, très colère, a été contraint de reporter la séance alors qu'il voulait que ce CT ne soit qu'une simple formalité.

Vraisemblablement très surpris par l'ampleur de la résistance à son projet qu'il croyait indiscutable, JR Lecerf est dans l'obligation d'allumer en permanence des contre-feux par des actions de commu-

nication qu'il compte amplifier à l'aide de courriers adressés directement au personnel.

Au Département du Nord, il est donc clairement question d'une guerre idéologique où le dogme ultra libéral porté par le patron d'un service public réduit uniquement à un coût, une charge, se confronte à la conception du service public comme réel investissement dans un bien commun.

L'exécutif compte aller jusqu'au bout en écrasant les agents et les nordistes sous son rouleau compresseur. Un nouveau Comité Technique est convoqué le 17 mars prochain et pourra se tenir sans quorum. Face à cela, les actions se diversifieront et des initiatives créatives seront menées pour tenter de stopper cette mise à sac du service public départemental.



SUD CT 22 DÉPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR: DARWIN ET SON « PAPA »

Comme dans beaucoup d'endroits, le Président du Conseil Départemental des Côtes D'Armor a annoncé dans la presse, des mesures d'austérité qui s'en prennent en premier lieu aux agents. Cela se manifeste par la baisse des effectifs qui commence par la mise en place de CDD, de non-renouvellements de contrat, l'absence de remplacement des agents en congés en longue maladie, de maternité ou partis en retraite, les transferts de service, les restructurations..., continue par l'augmentation du temps de travail, la réduction de jours de congés et **l'introduction de prime au mérite**. Cette dernière mesure a fortement interpellé les agents qui se sont mobilisés. **Ils ont investi l'hémicycle dans lequel se tenait le Comité Technique.**



L'exécutif fait par ailleurs le ménage parmi les directeurs et chefs de service, histoire de mettre en place une hiérarchie sans états d'âme, prête à appliquer avec zèle toutes les mesures contre les agents. Bien sûr la langue de bois et les concepts fumeux sont au rendez-vous puisque toutes ces mesures doivent s'inscrire d'après l'exécutif dans un «schéma organisationnel évolutif de type Darwinien»! Le tout mâtiné de paternalisme ridicule qui a donné naissance à un **tract moqueur intitulé «Papa, pourquoi tu nous fais mal?»**. La lutte, menée par une intersyndicale large, ne va pas s'arrêter là. Il est prévu d'investir une nouvelle fois l'hémicycle lors du vote du budget afin d'impliquer les élus, mener la

résistance lors des groupes de travail et instances paritaires et communiquer largement vers les agents et les citoyens sur la destruction programmée des services publics départementaux.

SUD CT 05: les Hautes-Alpes, le Département refait la Déco!

Les agents ont été obligés de se mobiliser contre les mesures régressives mises en place par le Président du Département et surtout par son cynisme.

Dans le même temps où l'exécutif, sous couvert de difficultés budgétaires, impose l'avancement d'échelon au temps maxi, diminue les jours de congés, bloque les avancements, supprime des RTT, passe au 35h hebdo, supprime des services (les maisons techniques), met en place la rémunération au mérite, entre autres... il entame des dépenses de rénovation à l'Hôtel du Département et dans son logement de fonction pour un montant de 260 000 euros! Dans ce département peu habitué aux revendications sociales, les premières mobilisations et grèves ont été un succès, mais les premières mesures d'intimidation et de répression des syndicalistes se font sentir.

Dans ce département, l'humour s'avère également être une arme efficace pour dénoncer les tartuffes qui le dirigent. Ainsi, SUD CT 05 a appelé à un rassemblement lors de la commission plénière, munis de «pinceaux, échelles, pots de peinture, blouse de travail, rouleau de peinture etc.» «...afin d'engager des travaux à moindre frais et de faire économiser 260 000 euros à la Collectivité.»



SUD CT 35: SUD RENNES CCAS, LES PRIMES DE DIMANCHE POUR TOUS!

La section SUD CCAS Rennes a mené différentes batailles victorieuses pour les agents. Ainsi, elle a engagé la lutte pour améliorer les conditions de rémunérations des agents des musées notamment demander des primes plus importantes pour les agents qui travaillent le dimanche. Diverses actions, notamment lors de la journée du patrimoine en novembre ont obligé la municipalité à accorder une prime de 1000 euros par an pour 10 dimanches travaillés (au lieu de la majoration ridicule de 0,73 centimes

de l'heure prévue par les textes). Cette mesure a été étendue à l'ensemble des agents des services culturels!

Des actions ont également été menées par les agents du service Enfance, notamment impactés par la réforme des rythmes scolaires. Des revendications pour augmenter les primes ont été portées par SUD par une grève et une manifestation fortement suivies (500 personnes). Cette démonstration a permis d'obtenir 300€ de primes

en décembre et 150€ à venir, sans compter 200€ de primes pour les vacataires!

Dans les EHPADS, SUD Rennes est également engagé dans une lutte pour obtenir la compensation financière des frais de garde pour les agents qui travaillent les week-ends. Des mobilisations sur les sites de travail ont eu lieu notamment le jeudi 3 mars («les jeudis des Maisons de Retraite») puis le 6 mars avec piquet de grève. **SUD a demandé à rencontrer l' élu en charge du personnel.**



SUD CD 35 LE BURN-OUT DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Le syndicat est singulièrement interpellé par la situation désastreuse de la santé au travail des travailleurs sociaux, assistant(e)s sociaux(les), éducateurs(trices), assistantes familiales, psychologues etc.

La baisse des moyens, des effectifs toujours plus réduits dans tous les domaines, des procédures toujours plus inquisitrices et sclérosantes, des injonctions en terme de délais et d'urgence sociale, autant de couches de mal-être qui pèsent au fil des jours sur les épaules des agents et détruisent leur santé tant morale que physique.



SUD CT 56 « MAMAN » FERME DES SERVICES !

Dans cette petite ville, la Maire mène la vie dure aux agents, en s'attaquant à leurs récupérations, en supprimant des jours de congé et en baissant les effectifs (notamment en virant les CDD).



Cette austérité se déploie, comme partout, au nom des sacro-saints rapports de la Cour des Comptes! Dans les EHPADS, ce sont les pause-repas qui ont été supprimées. Un service mandataire d'Aide à Domicile va quant à lui être fermé, parce que déficitaire. Le sens du service public n'est pas forcément une valeur partagée par tous. Notamment pas par madame le Maire dont le paternalisme ne suffit pas non plus à masquer le peu de considération envers les employés de sa commune.

SUD AUVERGNE- RHÔNE-ALPES (AURA) GRANDE RÉGION ET PETIT DIALOGUE SOCIAL !

SUD AURA, nouveau syndicat régional qui vient d'être affilié à la Fédération SUD CT, est inquiet au regard de ses premiers contacts avec l'exécutif régional et son Président monsieur WAUQUIEZ.

Celui-ci, malgré une communication qui se voudrait rassurante, s'engage en fait dans une politique de restructuration (de la hiérarchie), de mutualisations avec les autres collectivités (dont les Départements) et de baisse des effectifs. Cette réduction de personnel est d'autant plus inquiétante que la Région veut augmenter sa présence par une hausse des équipements. Ce qui signifie pour les agents plus de tâches à accomplir avec toujours moins de moyens!

Les combats seront rudes à mener dans une collectivité où le travail intersyndical reste embryonnaire face à un Président de la Communication et de la manipulation!



SUD CD 93 SUD SAINT-DENIS : LA DÉFENSE DES AGENTS DE LA PISCINE

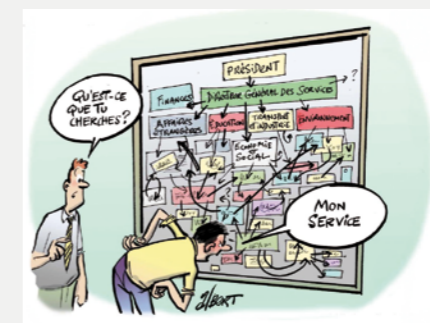
La section SUD de Saint-Denis a été amenée, par l'intermédiaire de Solidaires, à s'engager dans un combat syndical pour défendre des agents privatisés travaillant à la piscine « la Baleine ».

Les agents étaient confrontés à des problèmes du ressort du CHS-CT, mais également sous la menace de licenciements. SUD est intervenu, a interpellé la direction par courrier, a organisé un rassemblement et ainsi pu empêcher les licenciements prévus, malgré les tentatives d'intimidation de l'employeur. Parallèlement, une demande d'augmentation de salaire a été formulée, la rémunération étant très faible. Ce mouvement a reçu un bon écho parmi les agents et les élus, dont certains soutiennent le mouvement. La question de la remunicipalisation est également clairement posée.

SUD CT 63 DANS LA BAGARRE !

Au Département du Puy-de-Dôme, SUD CT est également engagé dans une lutte contre l'employeur qui veut réduire les effectifs, supprimer des postes.

Les agents ont manifesté devant l'Hôtel



du Département et la police est intervenue. SUD reste présent aux côtés des agents et actif dans les services pour informer les agents des politiques départementales.

SUD CT 91 EVRY : SUD RÉSISTE SEUL !

Devant les diminutions des effectifs, avec la mise au chômage des vacataires et des contractuels, devant les attaques contre le temps de travail avec la suppression de RTT et de jours de congés exceptionnels, SUD CT 91 réagit et essaye de mobiliser les agents, malgré un front syndical fortement divisé et qui n'arrive pas à dépasser le stade des mesquineries de pouvoir. Cette difficulté de travailler en intersyndicale fait le jeu de la municipalité qui peut ainsi continuer sa politique d'austérité aux dépens des agents. SUD CT 91 continue le combat syndical.

SUD CT 30 APPEL À LA GRÈVE !

SUD CT 30, au sein d'une intersyndicale avec la CGT et FO, organise un mouvement de résistance et d'interpellation sur le manque de considération, les dégradations des conditions de travail et la souffrance au travail subis par les agents du Département.

L'intersyndicale exige l'arrêt des suppressions de postes, le remplacement d'agents partis en retraite, le développement de l'emploi public statutaire par des créations de postes dans tous les secteurs notamment les équipes mobiles, l'arrêt des fermetures des services et la satisfaction des revendications concernant les tickets restaurant et la mutuelle. La grève est prévue pour le 7 avril et l'intersyndicale compte bien faire reculer l'employeur sur la question des postes, condition indispensable à un service public de qualité pour tous.



SUD CT 77: SUD Meaux, du plomb et de l'amiante!

Depuis de longs mois, l'équipe sudiste de Meaux tente de faire reconnaître la présence de plomb dans les tuyaux, notamment dans des installations des espaces verts mais aussi des équipements scolaires.

SUD Meaux a beaucoup de difficultés à transmettre ses tracts sur le sujet, la Mairie censurant toute communication syndicale pouvant la mettre en difficulté. L'amiante est également présente dans divers équipements municipaux et SUD a la même difficulté à le faire reconnaître et obliger la mairie à faire des travaux. Pourtant, le danger est important tant pour les agents que pour les usagers. Il est aberrant de voir des élus jouer aussi impunément avec la santé de tous! Le combat syndical devrait se porter sur le terrain du CHS-CT et le syndicat continuer d'être un lanceur d'alerte pour les citoyens.



SUD CT 69 SUD LYON ET LES MUTUELLES

Les camarades de Lyon ont entamé un long travail sur les mutuelles et la prévoyance, dans le cadre de la prise en charge par l'employeur d'une partie des frais de cotisations mutuelles.

Deux formes de prises en charge existent actuellement selon les collectivités, soit des contrats de groupe qui lient des agents à une seule mutuelle soit des mutuelles labellisées qui permettent aux agents de choisir leur mutuelle. SUD CT interpelle sur le risque du conventionnement (de groupe) qui peut rendre les agents captifs d'un organisme et compliquer la vie des agents dans le cadre des transferts et autres mobilités hors collectivité. **La Fédération devrait apporter son analyse et se positionner prochainement sur le sujet.**

SUD CT 76: SUD VILLE DE ROUEN, malaise dans les bibliothèques

La section SUD de la Ville de Rouen a en intersyndicale réussi à interpeller la municipalité sur le malaise persistant dans de nombreux services et notamment dans les bibliothèques.

La non-reconduction d'un Conservateur d'Etat a été le déclencheur d'un mouvement servant de révélateur à des années de maltraitance du personnel. Des journées de grève et de manifestation ont eu lieu fin février et début mars 2016. Ce mouvement soutenu par l'intersyndicale réunissant avec SUD, la CGT et FO, fait suite également au mouvement gréviste sur l'ensemble des services en 2015 et qui avait pour principal leitmotiv la souffrance et le malaise au travail. SUD ville de Rouen reste vigilant et combatif, notamment en raison d'un projet de réaménagement des horaires et des grilles d'optimisation des tâches qui inquiètent les agents.

ZOOM JURIDIQUES



AGENTS CONTRACTUELS

Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

C'est la modification du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents

non titulaires de la fonction publique territoriale. Ce décret introduit la notion de « contrat » dans les rapports entre autorité territoriale et l'agent qui n'est plus un agent non titulaire mais un agent « contractuel ». Il va devoir subir un entretien annuel d'évaluation dans certain cas.

On se rapproche d'une « normalisation » voir de la généralisation de l'usage du CDI dans la territoriale. Le décret évoque à plusieurs reprises la consultation des commissions consultatives paritaires notamment pour le non renouvellement des contrats des personnes investies

de mandat syndical, mais rares sont les collectivités qui ont institué de telles commissions lors des dernières élections de 2014.



ZOOM JURIDIQUES



LE MINI, C'EST FINI !

Encore une fois, c'est par le biais d'une loi de finances que le gouvernement attaque le statut de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière) en supprimant les possibilités d'avancement d'échelon à « l'ancienneté minimale ».

Cette mesure qui constitue un frein supplémentaire à la progression des carrières et une atteinte de plus au pouvoir d'achat d'une partie importante des agents sera applicable, **pour les catégories B et la catégorie A, d'infirmiers et de personnels paramédicaux et des cadres de santé ainsi que ceux de la filière sociale dont l'indice brut terminal est au plus égal à 801, à compter du 1^{er} juillet 2016.** Pour les autres catégories, l'entrée en vigueur du nouveau système se fera au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Concrètement, cela signifie que, sur les grilles indiciaires, il n'y aura plus qu'une

colonne d'avancement d'échelon qui correspondra à l'ancienne colonne d'avancement à l'« ancienneté maximale » et c'est tout ! Dans la réalité c'est un frein supplémentaire à la progression de la rémunération. Contrairement à ce qui avait été annoncé, cette colonne reste un copié-collé de l'ancienne colonne d'ancienneté maximale en entête de laquelle le mot « maximale » est supprimé. Ce qui est supprimé purement et simplement, c'est l'avancement à l'ancienneté minimale. Cela entraîne, pour le grade de base de la catégorie B, une attente de près de 5 ans de plus pour gravir les échelons, il faudra en moyenne 5 mois de plus pour gravir un à un les barreaux de l'échelle indiciaire, de sorte que 31 ans seront nécessaires pour arriver au sommet, soit aujourd'hui gagner 2 384,60€ brut.

Ce que prévoit le texte c'est qu'il pourra y avoir des avancements d'échelon, **au mérite,** pour une ancienneté inférieure en fonction d'un contingentement qui reste à être défini, et seulement si le statut particulier le prévoit.

Si on compare avec ce qui se passe à l'État, si 25% des agents (on ne sait

pas encore si ce sera à l'échelle d'une collectivité ou du centre de gestion) peuvent bénéficier d'une « bonification » d'ancienneté de 8 mois au regard de leur évaluation annuelle, cela suppose que seulement 25% du personnel « travaille » suffisamment bien pour « mériter » d'avancer plus vite que leurs collègues et donc 75% travaille trop mal pour le mériter (sans commentaire).

Avant que ce rouleau compresseur PPCR* de notre porte-monnaie déjà bien aminci, ne se mette en marche, vous pouvez encore, si vous pouvez prétendre à un avancement d'échelon au minimum d'ancienneté, faire valoir vos droits avant que les couperets du 1^{er} juillet 2016, puis du 1^{er} janvier 2017 ne tombent. Revendiquez vos droits avant qu'ils ne changent ! Contrairement aux bruits qui courent, il n'y aura pas de rétroactivité avant le 1^{er} janvier 2017, et un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras !

*Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations que nous avons refusé de signer l'été dernier.

Nos COMMISSIONS



LA COMMISSION FÉDÉRALE DES PERSONNELS DES LYCÉES ET DES COLLÈGES

Elle s'est réunie à Paris le 16 et 17 Novembre 2015, étaient représentés les syndicats départementaux du 31, 29, 30, 77, 34 et des régions Languedoc-Roussillon, et Picardie.

La première journée a été consacrée à un tour d'horizon de nos différentes conditions de travail. Nous avons constaté que nous n'étions pas tous logés à la même enseigne notamment au niveau du temps de travail. Il peut y avoir une centaine d'heures de différence selon le département ou la région.

Notre inquiétude est qu'à l'occasion, par exemple, des fusions de régions, des

métropolisations des collèges, l'annualisation soit remise à niveau par le bas: **1607h effectives/an.** **C'est pourquoi nous avons consacré notre seconde journée à l'élaboration d'un tract revendiquant :**

- Travailler moins pour travailler tous
- Emploi du temps avec notification des congés, récupérations, fériés





→ Garder les acquis sur le nombre d'heures annuelles

→ Les heures de réunion, le temps d'habillage compté dans le temps de travail

→ Embauche de personnels pour diminuer la charge de travail et améliorer le service public

→ Compensation des personnels qui ont des préconisations médicales

→ Pause méridienne comptée dans le temps de travail

→ Temps de trajet entre 2 lieux de travail comptés dans le temps de travail

→ Les mêmes droits pour les contractuels.

La prochaine réunion de cette commission aura lieu le 03 et 04 Mai, à Montpellier. Elle va s'élargir aux personnels des écoles qui, en effet, partagent les mêmes problématiques : annualisation du temps de travail, double hiérarchie, remplacements, TMS, charge de travail, horaires atypiques....



LA COMMISSION SOCIALE SUD CT-SUD SANTE SOCIAUX

La commission sociale « mixte » SUD CT et SUD SANTE-SOCIAUX se réunit plusieurs fois par an pour suivre les évolutions du travail social et produire des documents qui ont vocation à être diffusés dans les syndicats.

La marchandisation du social (avec les Impacts Social Bonds (with the accent please...), les différents projets de démolition concoctés dans les ministères ou des problématiques comme la Protection de l'Enfance confrontée à la pauvreté, aux migrations, à un délitement sociétal, etc. divers sujets face auxquels les travailleurs sociaux restent souvent seuls.

Extrait d'une de leur dernière « production » :
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE PRENONS DES RISQUES : OSONS RESISTER A LA CASSE DU SOCIAL!

Le thème des 6^e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance nous invite à prendre des risques. C'est déjà notre lot quotidien!

→ familles précarisées ou fragilisées contraintes pour obtenir de l'aide et être entendues, d'intégrer des dispositifs bureaucratiques?

→ enfants maltraités qui restent dans leur famille faute de structures d'accueil ou par risque de danger assumé par les décideurs

→ travailleurs sociaux malmenés à qui on demande d'assumer davantage de risques alors que les décideurs les dépouillent peu à peu de leurs outils déjà bien précaires au profit de mesures de bricolage précisément risquées. Qu'en pensent nos camarades de Nantes qui viennent de perdre leur collègue?

N'oublions pas que les risques dont on parle aujourd'hui, sont les conséquences de leurs politiques de restructurations, de fermeture de services et de choix imposés sans réelle concertation avec les travailleurs sociaux et sans cohérence avec les besoins réels des publics. C'est un choix, en opposition aux fondements du travail social. Un secteur fondé

sur des valeurs de solidarité, sur l'égalité et la fraternité et sur l'idée d'une société ouverte, d'entraide entre individus, refusant l'exclusion et la mise à l'écart.

Il serait plus que temps que nous nous délivrions de toutes les procédures bureaucratiques et autres mesures de fichage qui n'ont qu'un seul but : diminuer les coûts des prises en charge. Revenons à nos missions premières : l'aide à l'accès aux droits fondamentaux!

ENSEMBLE CONTRE LA CASSE DU SOCIAL

Pour rappel, 3 Millions d'enfants -un enfant sur 5- en dessous du seuil de pauvreté en France. 30 000 enfants vivent dans la rue 140 000 enfants sont en situation de décrochage scolaire. Exclut parmi les exclus, 8 à 10 000 mineurs isolés étrangers vivent dans la rue ou des bidonvilles... mais pour ces derniers, les décideurs voguent sur la xénophobie ambiante, pratique pour leur proposer des prises en charge de seconde zone quand elles existent...



REFORME TERRITORIALE

LES GRANDES REGIONS ET LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Des régions grandes comme un pays!

Conséquence de la Réforme Territoriale, la fusion et la naissance de supers régions, avec ses aberrations géographiques, historiques et donc humaines, entraînent dans les nouvelles collectivités des élections professionnelles et la nécessité pour SUD CT de s'adapter aux nouvelles entités. Parmi les treize entités, la région Aquitaine-Poitou Charente- Limousin, aussi grande que l'Autriche, sera la plus grande de France devant celle de Languedoc-Midi-Pyrénées. Des syndicats ou des sections syndicales étaient déjà présents dans différents territoires. Mais dans les nouvelles collectivités, il y a nécessité de construire des syndicats statutairement compatibles avec le nouveau champ électoral. Des syndicats sont créés dans la grande région Languedoc-Midi-Pyrénées, dans l'Auvergne-Rhône-Alpes, en Aquitaine. D'autres sont en voie de création en Normandie et dans le Nord-Pas-de-Calais-Picardie (**pardonnons « Hauts de France »**).

Des syndicats qui doivent s'adapter.

Les naissances sont parfois difficiles, tant les fonctionnements et habitudes de travail peuvent différer d'un syndicat à un autre et tant il est difficile d'envisager un développement syndical sur d'aussi grands territoires. Sans parler des problèmes réels de coordination et de relations de ces nouvelles structures avec les syndicats départementaux. Il apparaît, au regard des premiers débats et réflexions, indispensable de construire des syndicats régionaux qui pourront compter sur l'assise et le relais des syndicats départementaux. Au-delà de l'exercice délicat de monter des listes reflétant l'ensemble des personnels sur le territoire, avec une représentation territoriale et syndicale respectueuse des différentes composantes et implications militantes, il y aura également une réelle difficulté d'un travail syndical sur des territoires immenses, avec des agents disséminés, notamment dans les lycées, avec des frais de déplacement importants et une logistique à la hauteur. **Non décidément, cette Réforme Territoriale d'inspiration néo-libérale faite sur le dos des citoyens et des travailleurs, n'a pas fini de nous em...**

À CALAIS COMME EN EUROPE, LES BULLDOZERS ET LES EXPULSIONS NE FONT PAS UNE POLITIQUE! BIENVENUE LES MIGRANT-E-S!

En France...

Comme précédemment avec les Roms ou la fermeture de Sangatte, avec les CRS et les bulldozers, l'unique réponse du gouvernement français aux réfugiés de Calais le 28 février fut l'évacuation brutale de la « jungle », la dispersion, l'invisibilisation... Avec le succès que cette politique ne pourra que connaître, la reconstitution de nouveaux bidonvilles, plus ou moins améliorés, comme à Grande-Synthe. À Paris le 4 mars, ces mêmes CRS gazeront et matraqueront les migrants mobilisés en soutien aux réfugiés de Calais.

Voilà l'accueil « humaniste » réservé par Valls et Cazeneuve à celles et ceux qui, au péril de leurs vies, fuient les dictatures, soutenues par nos États, les misères provoquées par la compétition économique mondiale et aggravées par les changements climatiques, et les guerres alimentées par nos industries d'armement.

Avec une certaine continuité, dans l'esprit de l'état d'urgence, le pouvoir dénonce et criminalise les mouvements de Solidarité. La Grande Bretagne subventionne de dizaines de millions d'euros cette politique des « barbelés » qui vise à empêcher ces quelques milliers de migrants de traverser la Manche où, pour beaucoup, de la famille les attend.

Comme en Europe

Le 8 mars, pour « clore » la période, à défaut de mettre fin à la « crise » des migrants, l'Europe forteresse unanime a marchandé avec l'État turc pour en faire le 1^{er} flic dans le contrôle des frontières du sud-est du continent, avec le soutien de l'OTAN. La Turquie s'engage aussi à accueillir les futurs expulsés des pays européens, y compris les syriens. Ceci en échange de quelques milliards, de visas pour ses ressortissants et de relance des négociations en vue de son intégration à l'UE.

Avec les signataires de l'appel « Calais : les bulldozers ne font pas une politique », nous « voulons faire entendre un autre discours que celui des pouvoirs publics. Avec, sans, ou contre l'État si nécessaire, il faudra bien construire un avenir ».

Cet autre avenir passe notamment par un accueil humain immédiat des migrant-e-s, une autre répartition des richesses mondiales et la liberté de circulation et d'installation.

Comme dans la lutte contre la loi El Khomri, cet autre avenir passe par notre mobilisation et notre solidarité. (le cout de la dette et des migrants).

NOS FORMATIONS



14 et 15 avril

→ formation Discipline à Toulouse

10 et 11 mai

→ formation Outils juridiques à Toulouse

9 et 10 juin

→ formation de base (histoire du syndicalisme et socle des droits syndicaux) à Marseille

En prévision en 2017, formations de formateurs (*prérequis: connaissance du statut et des décrets de base sur le droit syndical, dont le dernier de 2014*).



NOS LECTURES

Pour les plus jeunes, les p'tits miquets, les amateurs de ciné... et les autres!

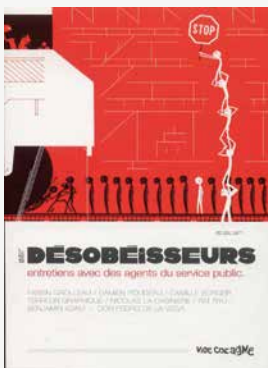
La leçon de pêche, Émile bravo - Heinrich Böll



Grenoble, Glénat, 2012. (P'tit Glénat) - ISBN 9782723482332

Un pêcheur se repose tranquillement dans sa barque, il est interrompu dans son activité par un touriste. Celui-ci lui vante les bienfaits du travail et de l'accumulation jusqu'au moment où... Le texte écrit en 1963 par Heinrich Böll, prix Nobel allemand de littérature, et illustré par Emile Bravo, dessinateur français connu et reconnu de bande dessinée, explique de manière simple et humoristique les dérives du capitalisme et l'absurdité du travail. Ce court album à priori destiné aux enfants, peut être lu par tous de 4 à 99 ans. **Son humour et sa qualité en font une pépite qu'il serait dommage de réserver aux plus jeunes.**

Les désobéisseurs du service public: entretiens avec des agents du service public - Collectif



Nantes, Vide Cocagne, 2013./ 93 p., ill. En n. et b./ (Soudain, 01) - ISBN 9791090425255

Huit auteurs de bande dessinée ont rencontré des salariés en résistance de l'éducation nationale, de pôle emploi, de la SNCF, d'EDF, de l'ONF, de la poste, un infirmier psychiatrique et des travailleurs sociaux. À travers leurs portraits, ils constatent de multiples attaques contre les services publics qui ne peuvent plus remplir leur mission, mais cherchent également à montrer que des alternatives restent possibles. Cet album, créé à l'initiative et en partenariat avec des enseignants désobéisseurs de Loire Atlantique, se propose à travers le portrait d'une dizaine de «résistants» de faire le bilan et d'illustrer les conséquences sur la population du désengagement de l'état, afin d'y sensibiliser le grand public. Comme tout album collectif tous les styles graphiques se côtoient mais les récits/témoignages sont tous aussi forts les uns que les autres. Luttés victorieuses, toujours en cours, le service public est un sport de combat qui ne supporte aucun relâchement dans l'effort. **Ce livre, sorti en 2013, vous en avez peut-être déjà entendu parler, vous l'avez acheté, lu, offert... mais rouvrez-le son actualité est toujours aussi brûlante!**

L'accompagnement des agents en situation de handicap au cours de leur vie professionnelle - FIPHFP (Conseil Scientifique)



Lyon, Chroniques Sociales, 2015./ 150 p./ (L'essentiel) - ISBN 9782367171470

La notion d'accompagnement s'entend aujourd'hui dans une acception large et s'applique à une grande diversité de situations concrètes. Est-on certain pour autant d'appréhender les mesures qui permettent aux personnes en situation de handicap d'être pleinement intégrées à leur environnement professionnel? Trois axes d'analyse sont privilégiés dans cette étude: les leviers institutionnels, organisationnels et l'entourage professionnel, considérés comme autant de rouages pour construire un accompagnement intégré et efficace

Dans la fonction publique, les agents en situation de handicap ne sont pas forcément mieux intégrés à leur environnement professionnel que dans le secteur privé. Le risque de désinsertion professionnelle durable est également présent. Pour prévenir ce risque, le conseil scientifique du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a rédigé un guide destiné aux responsables des personnels et aux psychologues, médecins du travail, élus syndicaux ou associatifs, ergonomes, qui leur apporte des repères pour promouvoir un accompagnement des agents, adapter l'organisation du travail, améliorer la coordination des acteurs.

SUD

N° 41 - mars 2016 - www.sud-ct.fr

